



Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

THEME 3 – 8/2003

Contenu

Indicateurs communs d'inclusion sociale	1
15% des Européens exposés à un risque de pauvreté	1
Le risque de pauvreté est un concept relatif	2
Écart médian de risque de pauvreté	2
Risque persistant de pauvreté.	3
Modification du seuil de risque de pauvreté dans le temps	3
La répartition des revenus est plus équitable dans certains pays que dans d'autres	3
Effets redistributifs des transferts sociaux	4
Plus de précisions sur les indicateurs de Laeken	5
Annexe statistique	6
Notes Methodologiques	7



Fin de rédaction: 17.03.2003
ISSN 1024-4360
Numéro de catalogue: KS-NK-03-008-FR-N
© Communautés européennes, 2003

Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken - partie 1

Ian Dennis et Anne-Catherine Guio

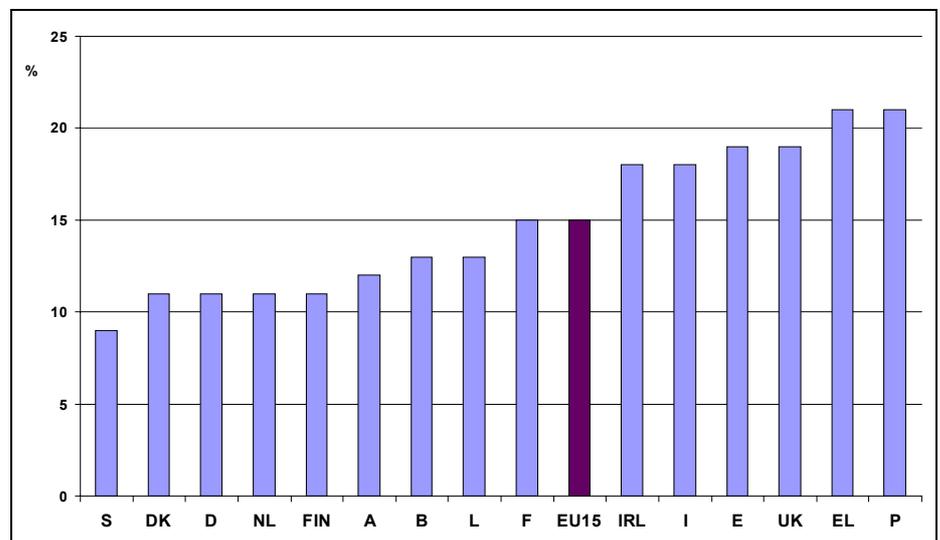
Indicateurs communs d'inclusion sociale

En décembre 2000 (Conseil européen de Nice), les chefs d'État ou de gouvernement ont confirmé et implémenté la décision prise en mars 2000 (Lisbonne) selon laquelle la meilleure façon de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale consistait à utiliser une méthode ouverte de coordination, qui suppose la définition d'un ensemble d'objectifs collectivement acceptés pour l'ensemble de l'Union européenne (UE) le développement de plans d'actions nationaux afin de réaliser ces objectifs et l'évaluation des progrès réalisés en la matière ainsi que les résultats des politiques nationales.

C'est dans ce contexte que le Conseil européen de Laeken de décembre 2001 a approuvé un premier ensemble de dix-huit indicateurs communs dans le domaine de l'inclusion sociale, qui permettront de suivre, de façon comparable, les progrès des États membres dans l'accomplissement des objectifs communautaires. Ces indicateurs doivent être considérés comme faisant partie d'un ensemble cohérent, reflétant de manière équilibrée les préoccupations sociales de l'UE. Ils couvrent quatre dimensions importantes de l'inclusion sociale (pauvreté financière, emploi, santé et éducation), qui mettent en évidence la "multidimensionnalité" du phénomène de l'exclusion sociale. La présente publication donne une vue d'ensemble des indicateurs monétaires adoptés à Laeken, calculés sur la base du panel communautaire des ménages (PCM). Les indicateurs non monétaires feront l'objet d'une seconde publication.

15% des Européens exposés à un risque de pauvreté

15% des Européens étaient exposés à un risque de pauvreté en 1999, c'est-à-dire qu'ils vivaient dans des ménages dont le "revenu disponible équivalent" (voir notes méthodologiques, page 7) était inférieur à 60% du revenu médian équivalent de leur pays de résidence. Ce chiffre, calculé comme une moyenne pondérée des résultats nationaux (chaque pays se voyant attribuer un coefficient de pondération égal à sa population totale), masque des écarts considérables entre États membres – la part de la population exposée à un risque de pauvreté variant de 9% en Suède à 21% en Grèce ou au Portugal (voir le graphique 1 ci-dessous et l'annexe statistique).



Graphique 1 : Taux de risque de pauvreté en 1999.

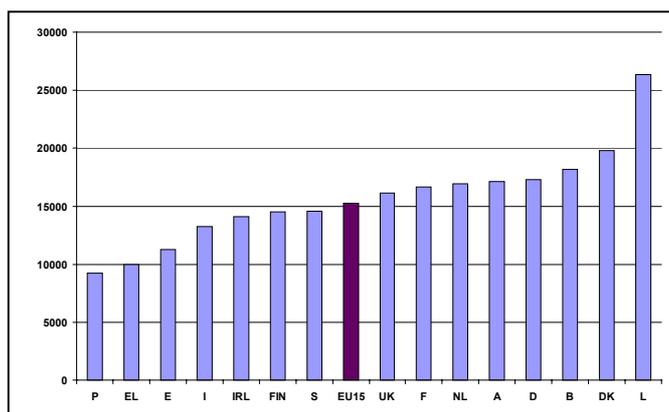
Le risque de pauvreté est un concept relatif

Le "seuil de risque de pauvreté" est fixé, pour chaque pays, à 60% du revenu national médian équivalent. L'accent est donc mis sur le risque de pauvreté relatif plutôt qu'absolu: ce risque est en effet défini par rapport au niveau général de prospérité de chaque pays et se mesure sur la base d'une valeur centrale de la distribution des revenus (l'un des principaux avantages de la médiane est qu'elle n'est pas influencée par les valeurs extrêmes, à savoir les revenus extrêmement faibles ou élevés).

Les seuils nationaux sont calculés pour la population dans son ensemble et sont exprimés en termes de revenu équivalent afin de prendre en compte la taille et la composition des ménages. Pour un type de ménage donné, il est ensuite possible de convertir un revenu "équivalent" en un revenu "non équivalent" en le multipliant par sa "taille équivalente" (voir notes méthodologiques).

Pour illustrer la dimension relative de ce seuil et en illustrer la valeur, le graphique 2 indique sa valeur monétaire en standards de pouvoir d'achat (SPA, voir notes méthodologiques) pour un ménage comprenant deux adultes et deux enfants et pour chaque État membre.

Les valeurs varient entre 61% de la moyenne communautaire au Portugal et 173% au Luxembourg, soit un ratio de 2,8 qui fait ressortir la diversité des niveaux de vie nationaux. Si l'on excepte ces résultats extrêmes, la plupart des seuils nationaux se situent entre 70% et 130% de la moyenne de l'UE, qui s'établit à 15 252 SPA par an (calculée comme la moyenne des seuils nationaux, pondérée par la population). Pour un ménage d'une personne, la moyenne de l'UE est de 7 263 SPA par an (voir annexe statistique).



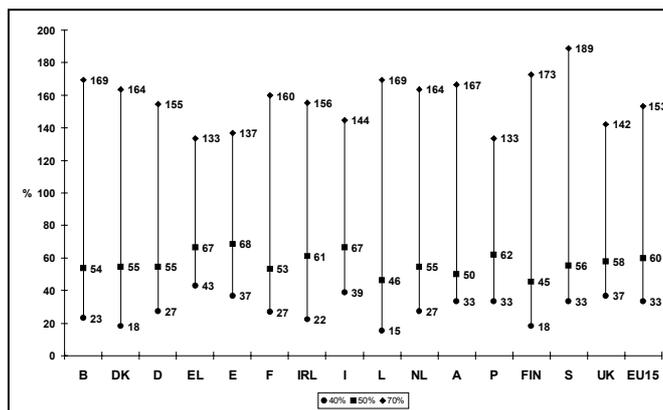
Graphique 2: valeur illustrative du seuil de risque de pauvreté pour un ménage comprenant deux adultes et deux enfants en 1999

Le choix de 60% du revenu national médian équivalent est conventionnel, même s'il a été orienté par des considérations statistiques. Afin d'examiner la sensibilité du risque de pauvreté au choix de seuils alternatifs,

trois seuils supplémentaires ont été envisagés: 40%, 50% et 70% du revenu médian équivalent.

Au niveau de l'UE, la probabilité d'être exposé à un risque de pauvreté variait en 1999 entre 5% et 23% pour les seuils fixés à 40% et 70% respectivement de la médiane; elle est de 9% pour une limite de 50% (voir annexe statistique).

Le graphique 3 présente les taux nationaux et communautaires de risque de pauvreté pour ces trois seuils distincts, exprimés en pourcentage du seuil de risque de pauvreté (fixé à 60%).



Graphique 3: dispersion autour du seuil de risque de pauvreté fixé à 40%, 50% et 70% du revenu médian en 1999 (en pourcentage du seuil de 60%)

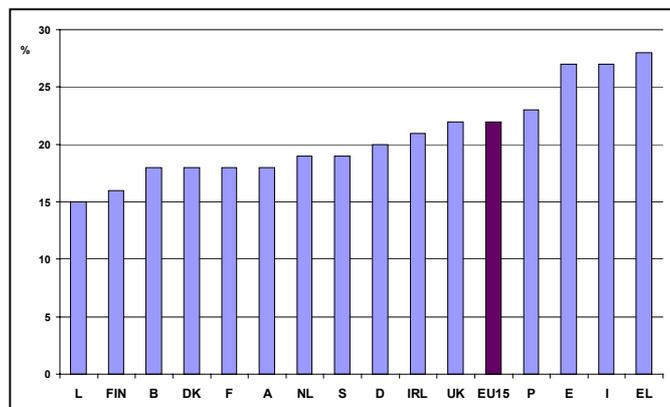
Ce graphique reflète la pente de la distribution des revenus autour du seuil de 60%. Si un grand nombre de personnes se situent juste au-dessous (au-dessus) du seuil de 60%, le taux obtenu pour un seuil fixé à 50% (70%) sera beaucoup plus faible (élevé) que le taux basé sur le seuil établi à 60%. En conséquence, plus le bâtonnet est long pour un pays donné, plus la concentration d'individus autour du seuil de 60% est forte. Par exemple, au Luxembourg et en Finlande, seulement 45% environ des personnes en risque de pauvreté lorsque le seuil est de 60% le sont également pour un seuil de 50%. Cela signifie que plus de la moitié des individus exposés à un risque de pauvreté selon la définition standard ont un revenu équivalent compris dans une fourchette allant de 50 à 60% du revenu médian équivalent. En revanche, en Espagne, en Grèce et en Italie, on retrouve une part plus importante de pauvres au-dessous du seuil des 50% (et des 40%, dans une moindre mesure).

Cet indicateur donne un premier aperçu de l'intensité de la pauvreté. L'écart de risque de pauvreté permet lui de mesurer explicitement l'éloignement par rapport au seuil u revenu des personnes en risque de pauvreté, c'est-à-dire le "degré de pauvreté des pauvres".

Écart médian de risque de pauvreté

En 1999, l'écart médian (c'est-à-dire la différence entre le revenu médian équivalent des pauvres et le seuil de 60%), exprimé en pourcentage de ce seuil, était de 22%

au niveau de l'UE. En d'autres termes, la moitié des individus confrontés à un risque de pauvreté avait un revenu équivalent inférieur à 78% du seuil de risque de pauvreté (soit en-dessous de 47% du revenu médian équivalent). L'écart était plus marqué en Grèce, en Espagne et en Italie et plus réduit au Luxembourg et en Finlande (graphique 4).

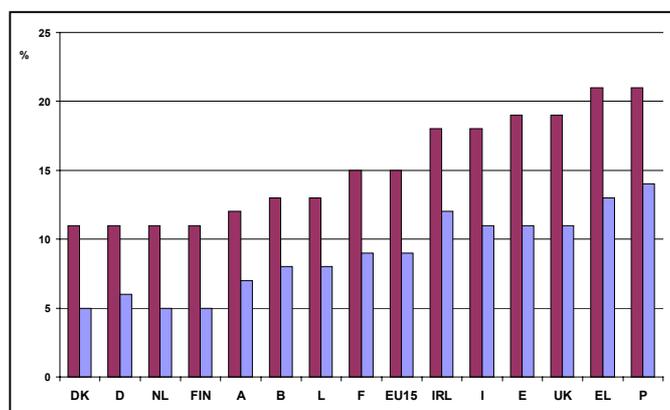


Graphique 4: écart médian relatif de risque de pauvreté en 1999

Risque persistant de pauvreté

La part de la population vivant avec un bas revenu pendant une période prolongée est un sujet de préoccupation majeur, ce qui explique pourquoi la persistance de ce risque figure parmi les mesures de risque de pauvreté retenues à Laeken. Le graphique 5 présente les chiffres nationaux en 1999 pour cet indicateur et pour le taux de risque de pauvreté standard précédemment étudié.

9% de la population de l'UE courait un risque persistant de pauvreté en 1999 et avait donc perçu un revenu équivalent inférieur au seuil de 60% au cours de cette année mais également pendant au moins deux des trois années précédentes (1996-1998). Cette moyenne cache une nouvelle fois des écarts considérables entre États membres, le taux de risque persistant de pauvreté s'étalant de 5% au Danemark, en Finlande et aux Pays-Bas à 14% au Portugal.



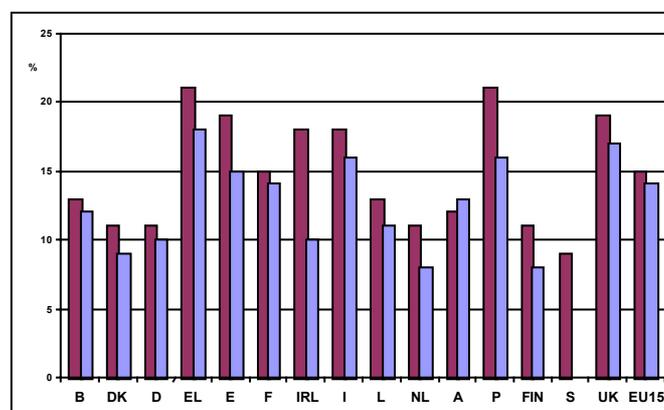
Graphique 5 : taux de risque persistant de pauvreté entre 1996-1999 (droite) et taux de risque de pauvreté (gauche) en 1999

En opposant le risque persistant de pauvreté au risque courant, le graphique 5 montre qu'en 1999, au niveau de l'UE, bien plus de la moitié du nombre total de personnes menacées de pauvreté l'étaient de façon persistante. Cette part était plus élevée en Irlande et au Portugal et plus faible au Danemark, aux Pays-Bas et en Finlande.

Modification du seuil de risque de pauvreté dans le temps

Il est également intéressant de calculer les taux de risque de pauvreté pour un seuil qui demeure fixe en termes réels sur la période considérée (1996-1999). À cette fin, le seuil de 1996, simplement indexé par l'inflation annuelle, est utilisé tout au long de la période.

Le graphique 6 compare le taux de risque de pauvreté standard à ce nouveau taux de risque de pauvreté "fixée" en 1996.



Graphique 6: taux de risque de pauvreté en 1999 (gauche) et taux de risque de pauvreté en 1999, indexé sur 1996 (droite)

Les résultats suggèrent que cette approche n'aboutit pas à des résultats très différents pour l'UE dans son ensemble (seuil de 1999: 15%, seuil indexé sur 1996: 14%), même si l'écart dans certains pays est considérable. En Irlande, l'utilisation du seuil indexé débouche sur un taux de risque de pauvreté de 10% (contre 18%) et au Portugal, sur un taux de 16% (contre 21%), ce qui suggère que sur la période de quatre ans considérée, le revenu médian a progressé beaucoup plus rapidement que l'inflation dans ces pays.

La répartition des revenus est plus équitable dans certains pays que dans d'autres

Tous les indicateurs présentés jusqu'à présent s'attachent au bas de la distribution des revenus. Il pourrait également être intéressant d'étudier la position relative du groupe ayant le revenu le plus bas par rapport au groupe ayant le revenu le plus élevé.

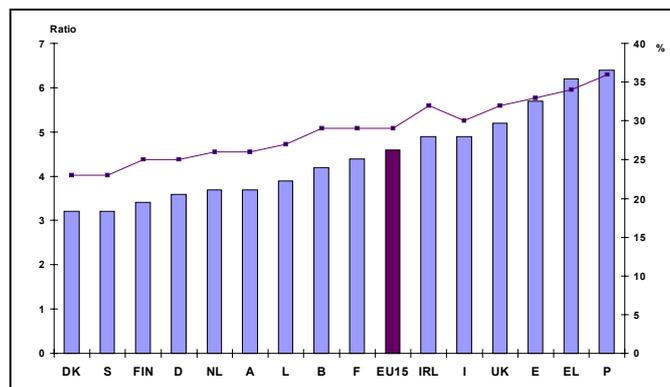
Le ratio S80/S20 permet d'illustrer cette situation. Pour chaque pays, ce ratio compare le revenu équivalent total perçu par le quintile de revenu supérieur (les 20% de la population ayant le revenu équivalent le plus haut)

à celui perçu par le quintile de revenu inférieur (les 20% au revenu équivalent le plus bas).

La moyenne de l'UE s'établit à 4,6 en 1999, ce qui signifie que les "nantis" ont un revenu 4,6 fois supérieur aux "démunis". Les ratios sont compris dans un éventail allant de 3,2 au Danemark et en Suède à 6,4 au Portugal.

Le ratio S80/S20 n'est sensible qu'aux changements intervenant dans les quintiles supérieurs et inférieurs. Le coefficient de Gini permet pour sa part de prendre en compte l'ensemble de la distribution des revenus.

S'il y avait une égalité parfaite (chaque personne reçoit le même revenu), le coefficient de Gini vaudrait 0%; il atteindrait 100% si l'intégralité du revenu national se retrouvait entre les mains d'une seule personne. En 1999, le coefficient calculé pour l'UE atteignait 29%. Les coefficients de Gini nationaux varient entre 23% (Danemark, Suède) et 36% (Portugal). Les classements basés sur les coefficients de Gini et les rapports S80/S20 nationaux sont similaires, comme l'indique le graphique 7.



Graphique 7: S80/S20 (échelle de gauche; colonnes) et coefficient de Gini (échelle de droite; courbe) en 1999

Effets redistributifs des transferts sociaux

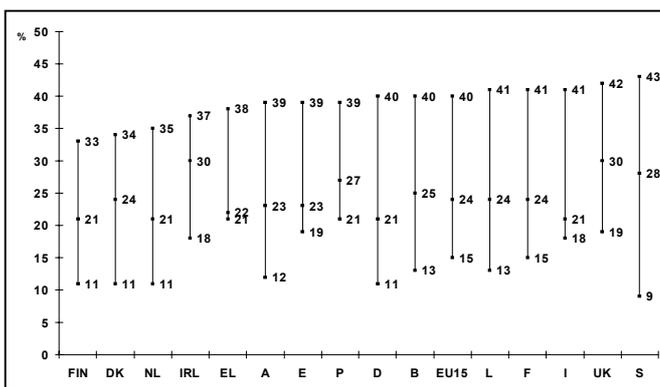
Après avoir abordé le phénomène du risque de pauvreté financière et la répartition des revenus, il est important d'évaluer également la façon dont les politiques mises en œuvre contribuent à écarter les individus du risque de pauvreté. Les données du PCM nous permettent d'étudier l'effet redistributif des transferts sociaux (à savoir les pensions de vieillesse et de survie, les prestations de chômage, les indemnités d'invalidité, les allocations familiales...) et leur rôle dans la réduction du risque de pauvreté. Toutefois, elles ne nous donnent pas la possibilité d'examiner l'impact de politiques alternatives basées sur les crédits d'impôts, les abattements fiscaux ou les transferts sociaux en nature.

Une comparaison entre le taux de risque de pauvreté standard et une situation hypothétique dans laquelle les transferts sociaux n'existeraient pas montre que ces transferts jouent un rôle redistributif important.

En l'absence de tous transferts sociaux, le risque de pauvreté pour la population de l'UE dans son ensemble

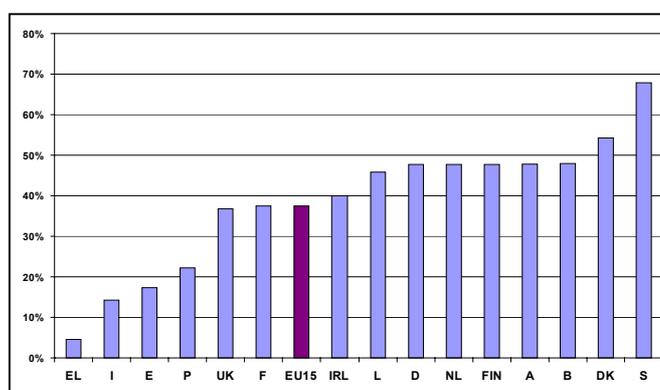
serait beaucoup plus élevé qu'il ne l'est en réalité (40% au lieu de 15%). On peut avancer que la fonction première des pensions de vieillesse (et de survie) n'est pas de redistribuer les revenus entre les individus mais plutôt de les répartir tout au long de leur cycle de vie. Si, par conséquent, les pensions sont considérées comme du revenu primaire et non comme des transferts sociaux, le taux de risque de pauvreté, lorsque l'on exclut tous les autres transferts sociaux, est de 24%.

Le graphique 8 établit une comparaison entre les différents taux, après et avant transferts sociaux, pour l'ensemble des pays en 1999. Ces taux sont calculés avec un seuil identique de 60%, déterminé sur la base du revenu *total* du ménage, c'est-à-dire incluant l'intégralité des transferts sociaux.



Graphique 8: taux de risque de pauvreté en 1999 avant tous les transferts sociaux (haut), après versement des pensions (milieu) et après l'ensemble des transferts sociaux (bas)

Afin d'évaluer plus précisément l'incidence des transferts sociaux, à l'exclusion des pensions (toujours considérées comme revenu primaire), il suffit de se reporter au graphique 9 qui montre la baisse du taux de risque de pauvreté (calculé avant et après ces transferts en 1999) en pourcentage du taux "avant transferts". Cette diminution est plus réduite en Grèce (5%: de 22% à 21%), en Italie, en Espagne et au Portugal. Elle est plus prononcée au Danemark et en Suède, ce qui suggère un effet redistributif élevé des transferts sociaux ou un niveau plus important de dépenses sociales dans ces pays.



Graphique 9: incidence des transferts sociaux (à l'exclusion des pensions) sur le taux de risque de pauvreté avant transferts en 1999

Plus de précisions sur les *indicateurs de Laeken...*

Comme il est dit plus haut, dix-huit indicateurs ont été adoptés lors du sommet de Laeken. Ils se décomposent en dix indicateurs primaires, destinés à couvrir les facteurs d'exclusion sociale identifiés comme les plus importants et huit indicateurs secondaires ayant pour objet de décrire les autres dimensions du problème. Ils constituent désormais le fondement de la politique communautaire dans le domaine social, puisque les États membres les incluront à compter de 2003 dans leurs Plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale, qui doivent être présentés tous les deux ans. Ils seront également utilisés par les États membres et la Commission dans leur Rapport conjoint sur l'inclusion sociale à partir de 2003.

Les États membres seront également encouragés à fournir, à côté de ces indicateurs communs, dans leurs plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale, un troisième niveau d'indicateurs (non harmonisés à l'échelle européenne), afin de refléter les particularités nationales, et de faciliter l'interprétation des indicateurs primaires et secondaires. Bien qu'aucune proposition n'ait été encore formulée concernant des indicateurs communs pour le logement, un accord important a cependant été obtenu sur une approche à suivre dans ce domaine essentiel: les États membres seront également invités à traiter du logement décent, des coûts du logement et des personnes sans abri dans leurs plans d'actions nationaux pour l'inclusion sociale à compter de 2003.

Les dix-huit indicateurs de Laeken ont été proposés par le sous-groupe "Indicateurs" du Comité de Protection Sociale de l'UE, qui s'est réuni pour la première fois en février 2001, et auquel Eurostat participe de façon active. Ils prennent en considération les recherches méthodologiques approfondies commanditées par la présidence belge de l'UE dans ce but précis (voir Atkinson T., Cantillon B., Marlier E. et Nolan B., 2002, *Social Indicators: The EU and Social Inclusion*, Oxford

University Press, Oxford). Le rapport sur les indicateurs d'inclusion sociale, élaboré par le comité de protection sociale et approuvé à Laeken, est disponible sur le site Web de la direction générale "Emploi et affaires sociales" de la Commission européenne

(http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/soc-incl/indicator_fr.htm).

Cette année, le sous-groupe "Indicateurs" se chargera d'affiner et d'approfondir la liste des indicateurs, afin d'inclure d'autres dimensions, dont la pertinence par rapport à l'inclusion sociale est reconnue, et d'étendre la couverture géographique aux pays candidats (une analyse similaire concernant les pays candidats sera publiée prochainement).

La présente publication est axée sur les neuf indicateurs monétaires de Laeken (voir définitions dans le tableau ci-dessous); un deuxième rapport est consacré aux neuf autres indicateurs. Les indicateurs dans ce rapport n'ont été fournis qu'au niveau de la population totale et se fondent sur les dernières données disponibles (PCM, 1999). La série complète des données, avec les ventilations adoptées à Laeken (selon l'âge et le sexe, le statut professionnel, le type de ménage et les modalités de jouissance du logement) est disponible sur le site Web New Cronos d'Eurostat (Thème 3, Domaine ILC).

Ajoutons que les travaux menés par le sous-groupe "Indicateurs" du Comité de Protection Sociale pour établir les indicateurs de Laeken se sont appuyés sur l'exercice engagé en 2000 par la Commission européenne afin d'adopter une liste d'indicateurs structurels dans le domaine de la cohésion sociale, intégrée dans le rapport annuel présenté par la Commission au Conseil européen de printemps. Les indicateurs structurels de la cohésion sociale qui seront utilisés par la Commission dans son *Rapport de printemps en 2003* ont été sélectionnés parmi les indicateurs de Laeken, ce qui garantit une cohérence parfaite entre les différents processus.

Par 'revenu', on entend le revenu équivalent disponible. Il se définit comme le revenu disponible total du ménage divisé par sa "taille équivalente", pour tenir compte de la taille et de la composition du ménage. Il est attribué à chaque membre du ménage.

Indicateurs primaires	Définition
Taux de risque de pauvreté après transferts	Part des personnes dont le revenu est inférieur à 60% du revenu national médian. Ventilations selon l'âge et le sexe, le statut professionnel le plus fréquent, le type de ménage, les modalités de jouissance du logement + seuil de risque de pauvreté (valeurs illustratives).
Inégalité dans la répartition des revenus	Ratio des quintiles de revenus S80/S20: rapport entre le revenu des 20% de la population ayant le revenu le plus élevé (quintile supérieur) et le revenu des 20% ayant le revenu le plus faible (quintile inférieur).
Taux de risque persistant de pauvreté (60% de la médiane)	Part des personnes ayant un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté pendant l'année en cours et pendant au moins deux des trois années précédentes. Ventilation par sexe + total.
Écart médian relatif de risque de pauvreté	Différence entre le revenu médian des personnes se situant au-dessous du seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté, exprimée en pourcentage du seuil de risque de pauvreté. Ventilation par sexe + total.
Indicateurs secondaires	
Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté	Part des personnes dont le revenu est inférieur à 40, 50 et 70% du revenu national médian.
Taux de risque de pauvreté fixé à un moment donné dans le temps	Pour une année donnée (dans la présente publication: 1999), le "taux de risque de pauvreté fixé à un moment dans le temps (ici 1996)" correspond à la part de la population dont le revenu au cours de cette année donnée se situe au-dessous d'un seuil de risque de pauvreté calculé selon la méthode standard et ensuite indexé (la période concernée est dans ce cas 1996-1999, mais le taux d'inflation applicable est celui de la période 1995-1998 car l'année de référence du revenu dans le PCM est celle qui précède l'enquête).
Taux de risque de pauvreté avant transferts	Le revenu, dans ce cas de figure, est calculé de la manière suivante: 1. revenu primaire, soit le revenu à l'exclusion de tous les transferts sociaux, 2. revenu primaire plus pensions de vieillesse et de survie, 3. revenu total, y compris tous les transferts sociaux. Ventilation par sexe + total.
Coefficient de Gini	Rapport entre la proportion cumulée de la population ordonnée selon le niveau de revenu et la proportion cumulée du revenu total lui revenant.
Taux de risque persistant de pauvreté (50% du revenu médian)	Part des personnes ayant un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (fixé à 50%) pendant l'année en cours et pendant au moins deux des trois années précédentes. Ventilation par sexe + total.

Annexe statistique

1999	UE15T	B	DK	D	EL	E	F	IRL
Taux de risque de pauvreté (%)								
Après transferts sociaux (seuil de 60%)	15	13	11	11	21	19	15	18
Avant transferts sociaux (revenu incluant les 24 pensions)	25	24	24	21	22	23	24	30
Avant transferts sociaux (revenu excluant les 40 pensions)	40	40	34	40	38	39	41	37
Seuil de 40%	5	3	2	3	9	7	4	4
Seuil de 50%	9	7	6	6	14	13	8	11
Seuil de 70%	23	22	18	17	28	26	24	28
Seuil de risque de pauvreté (SPA)								
Ménage d'un adulte	7 263	8 659	9 414	8 236	4 753	5 347	7 944	6 721
Ménage comprenant 2 adultes - 2 enfants	15 252	18 184	19 769	17 296	9 981	11 229	16 682	14 114
Écart médian relatif de risque de pauvreté (%)	22	18	18	20	28	27	18	21
Taux de risque persistant de pauvreté % (seuil de 60%)	9	8	5	6	13	11	9	12
Taux de risque persistant de pauvreté % (seuil de 50%)	4	3	1	3	8	6	3	5
Risque de pauvreté fixé en 1996 (%)	14	12	9	10	18	15	14	10
Répartition des revenus (ratio des quintiles de revenus)	4,6	4,2	3,2	3,6	6,2	5,7	4,4	4,9
Coefficient de Gini (%)	29	29	23	25	34	33	29	32
1999	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux de risque de pauvreté (%)								
Après transferts sociaux (seuil de 60%)	18	13	11	12	21	11	9	19
Avant transferts sociaux (revenu incluant les 21 pensions)	24	24	21	23	27	21	28	30
Avant transferts sociaux (revenu excluant les 41 pensions)	41	41	35	39	39	33	43	42
Seuil de 40%	7	2	3	4	7	2	3	7
Seuil de 50%	12	6	6	6	13	5	5	11
Seuil de 70%	26	22	18	20	28	19	17	27
Seuil de risque de pauvreté (SPA)								
Ménage d'un adulte	6 305	12 532	8 067	8 158	4 400	6 921	6 942	7 694
Ménage comprenant 2 adultes - 2 enfants	13 241	26 317	16 941	17 132	9 240	14 534	14 578	16 157
Écart médian relatif de risque de pauvreté (%)	27	15	19	18	23	16	19	22
Taux de risque persistant de pauvreté % (seuil de 60%)	11	8	5	7	14	5	:	11
Taux de risque persistant de pauvreté % (seuil de 50%)	6	2	2	3	8	2	:	5
Risque de pauvreté fixé en 1996 (%)	16	11	8	13	16	8	:	17
Répartition des revenus (ratio des quintiles de revenus)	4,9	3,9	3,7	3,7	6,4	3,4	3,2	5,2
Coefficient de Gini (%)	30	27	26	26	36	25	23	32

: aucune information disponible

Source: Eurostat, PCM-BDU, décembre 2002

Notes: les données concernant l'Espagne sont provisoires: l'Institut national de statistiques espagnol révisera les coefficients de pondération lors des prochaines sorties des données du PCM. Les moyennes européennes sont calculées comme moyenne pondérée des résultats nationaux (chaque pays se voyant attribuer un coefficient de pondération égal à sa population totale),

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Les données utilisées

Les chiffres figurant dans la présente publication sont extraites de la base de données des utilisateurs du panel communautaire des ménages (PCM), de décembre 2002. Cette dernière est considérée comme la meilleure source de données comparables actuellement disponible.

Le panel communautaire des ménages (PCM) est une enquête basée sur un questionnaire standardisé qui implique l'interview annuelle d'un panel représentatif de ménages et d'individus, couvrant un large éventail de sujets: les revenus (y compris les différentes prestations sociales), la santé, l'éducation, le logement, la démographie et les caractéristiques de l'emploi. La structure longitudinale du PCM permet de suivre et d'interroger les mêmes ménages et individus durant plusieurs années consécutives. Les taux d'attrition n'ont eu généralement qu'un impact limité dans le temps. L'ECHP, comme d'autres enquêtes portant sur les ménages, ne prend pas en compte les ménages collectifs, les personnes sans abris ou les autres groupes difficiles à atteindre. Par ailleurs, la qualité des données en bas de distribution des revenus peut être sujette à caution.

La première vague du PCM a été menée en 1994 dans les douze États membres d'alors, auprès d'un échantillon de quelque 60 500 ménages (environ 170 000 personnes). L'Autriche a adhéré au projet en 1995 et la Finlande en 1996. Même si la Suède ne participe pas au PCM, des micro-données comparables issues de l'enquête suédoise sur les conditions de vie sont incluses dans la base de données des utilisateurs du PCM depuis 1997. Pour le Royaume-Uni, on note une rupture dans les séries entre 1996 et 1997. Jusqu'en 1996, l'enquête PCM originale a été utilisée pour les calculs. À partir de 1997, le panel national a été transformé et utilisé comme PCM. Pour l'Allemagne, les séries ont été interrompues entre 1994 et 1995. À partir de 1995, un échantillon supplémentaire d'immigrants a été ajouté à l'échantillon de l'enquête. Les indicateurs calculés pour les années allant jusqu'en 1994 ne sont donc pas cohérents avec ceux basés sur les données de 1995 et au-delà. Cette interruption concerne en particulier le taux de risque persistant de pauvreté. Les données disponibles sur la Finlande et la France ne permettent qu'un ajustement brut des transferts sociaux, ce qui peut avoir des répercussions sur la précision des indicateurs du risque de pauvreté avant transferts.

La version actuelle de la base de données des utilisateurs du PCM diffère par quelques aspects de la version précédente: outre la mise à jour des données sur le revenu effectuée par certains pays, deux aspects méthodologiques ont été considérablement remaniés: a) une procédure améliorée de pondération est appliquée aux données du PCM, afin d'éviter des coefficients de pondérations extrêmes; et b) une nouvelle méthode permettant de corriger l'incidence de la "non-réponse au sein du ménage" est utilisée. Ces deux modifications substantielles dans la production de la BDU du PCM ont une double répercussion. En premier lieu, les micro-données contiennent désormais moins de coefficients de pondération extrêmes et des informations de meilleure qualité sur le revenu. En second lieu, des changements essentiels ont été apportés aux estimations d'indicateurs importants basés sur le PCM. Ces changements méthodologiques peuvent être considérés comme une révision de grande envergure, augmentant la précision des estimations du PCM. Ils seront donc conservés jusqu'à l'achèvement du PCM. Il convient de noter que l'Institut national espagnol de statistique révisera les coefficients de pondération lors des prochaines publications.

Revenu disponible

Les données sur le revenu tirées du PCM concernent l'année précédant immédiatement l'enquête (par exemple, 1998 pour l'enquête de la 6e vague effectuée en 1999), la composition du ménage et les caractéristiques socio-démographiques des membres du ménage étant celles enregistrées au moment de l'enquête. Le revenu total disponible du ménage correspond au total des revenus monétaires nets perçus par le ménage et ses membres au moment de l'entretien – à savoir l'ensemble des revenus du travail (salaires et revenus d'activités indépendantes), les revenus privés (revenus du capital et de la propriété) et l'ensemble des transferts sociaux perçus directement, y compris les pensions de vieillesse nettes d'impôts et les allocations sociales versées. Les transferts sociaux indirects, le paiement de taux d'intérêt, les transferts versés aux autres ménages, les revenus en nature et les loyers imputés des logements occupés par leurs propriétaires ne sont toutefois pas pris en compte. Le dernier élément notamment peut avoir une incidence significative pour certains pays. Afin de traduire les différences de taille et de composition des ménages, les chiffres des revenus sont des montants par "équivalent adulte". En d'autres termes, l'ensemble des revenus d'un ménage est divisé par la taille équivalente calculée au moyen de l'échelle d'équivalence "OCDE modifiée". Cette échelle affecte un poids de 1,0 au chef du ménage, ou personne de référence, de 0,5 aux autres membres âgés de 14 ans et plus vivant dans le ménage et de 0,3 à chaque enfant. Le chiffre ainsi obtenu est attribué à chaque membre du ménage, adulte ou enfant. La taille équivalente d'un ménage comprenant deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans est donc: $1,0+0,5+(2*0,3) = 2,1$.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) et standard de pouvoir d'achat (SPA)

La PPA représente un taux de change fictif, qui élimine l'effet des différences de niveau de prix. Par conséquent, un SPA permettra d'acheter un panier comparable de biens et de services dans chaque pays. Pour faciliter la compréhension, ils sont calculés à l'échelle de l'UE. Le SPA peut donc être considéré comme l'euro en termes réels.

La méthodologie détaillée des indicateurs monétaires de Laeken présentés dans cette publication est disponible sur le site Web Circa d'Eurostat ou sur demande, auprès des auteurs.

Pour en savoir plus:

➤ Les publications de référence

Titre Income, poverty and social exclusion (2000)
 Numéro de catalogue KS-29-00-181-EN-C Prix EUR 14,50

➤ Les bases de données

NewCronos, Thème 3 Domaine ILC

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

BELGIQUE/BELGIË	DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA – Roma
Eurostat Data Shop Bruxelles/Brussel Planistat Belgique Rue du Commerce 124 Handelsstraat 124 B-1000 BRUXELLES / BRUSSEL Tel. (32-2) 234 67 50 Fax (32-2) 234 67 51 E-mail: datashop@planistat.be URL: http://www.datashop.org/	DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejregade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: lib@dst.dk URL: http://www.dst.dk/bibliotek	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 BERLIN Tel. (49) 1888-644 94 27/28 (49) 611 75 94 27 Fax (49) 1888-644 94 30 E-Mail: datashop@destatis.de URL: http://www.eu-datashop.de/	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Despacho 011B Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 915 839 167/ 915 839 500 Fax (34) 915 830 357 E-mail: datashop.eurostat@ine.es URL: http://www.ine.es/produser/datashop/index.html	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: dipdiff@istat.it URL: http://www.istat.it/Prodotti-e/Allegati/Eurostatdatashop.html
ITALIA – Milano	LUXEMBOURG	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it URL: http://www.istat.it/Prodotti-e/Allegati/Eurostatdatashop.html	Eurostat Data Shop Luxembourg 46A, avenue J.F. Kennedy BP 1452 L-1014 LUXEMBOURG Tél. (352) 43 35-2251 Fax (352) 43 35-2221 E-mail: dslux@eurostat.datashop.lu URL: http://www.datashop.org/	Centraal Bureau voor de Statistiek Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@cbs.nl URL: www.cbs.nl/eurodatashop	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no URL: http://www.ssb.no/biblioteket/datashop/	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41) 1 225 12 12 Fax (41) 1 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch URL: http://www.statistik.zh.ch
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA		
STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 23 FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakatu 13 B, 2. kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop@stat.fi URL: http://tilastokeskus.fi/tk/kk/datashop/	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: infoservice@scb.se URL: http://www.scb.se/tjanster/datashop/datashop.asp	Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.015 Cardiff Road Newport NP10 8XG South Wales United Kingdom Tel. (44-1633) 81 33 69 Fax (44-1633) 81 33 33 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com URL: http://www.haver.com/		

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):
 Bâtiment Bech Bureau A4/017 • L-2920 Luxembourg • Tél. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 35349 • e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Ian Dennis, Eurostat/E2, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 35129, Fax (352) 4301 35979, E-mail: ian.dennis@cec.eu.int

A.C. Guio, Eurostat/E2, L-2920 Luxembourg, Tel (352) 4301 35094, Fax (352) 4301 35979, E-mail: anne-catherine.guio@cec.eu.int

ORIGINAL: Anglais

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2 rue Mercier – L-2985 Luxembourg
 Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709
 URL: <http://publications.eu.int>
 E-mail: info-opoce@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË – DANMARK – DEUTSCHLAND – GREECE/ELLADA – ESPAÑA – FRANCE – IRELAND – ITALIA – LUXEMBOURG – NEDERLAND – ÖSTERREICH
 PORTUGAL – SUOMI/FINLAND – SVERIGE – UNITED KINGDOM – ISLAND – NORGE – SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA – BALGARUA – ČESKÁ REPUBLIKA – CYPRUS
 EESTI – HRVATSKA – MAGYARORSZÁG – MALTA – POLSKA – ROMÂNIA – RUSSIA – SLOVAKIA – SLOVENIA – TÜRKIYE – AUSTRALIA – CANADA – EGYPT – INDIA
 ISRAËL – JAPAN – MALAYSIA – PHILIPPINES – SOUTH KOREA – THAILAND – UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2003 au 31.12.2003):
 (adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

L'ensemble des 9 thèmes (environ 200 numéros)

Papier: 240 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du «mini-guide Eurostat» (sélection de produits et services Eurostat)
 Langue souhaitée: DE EN FR

Je souhaite m'abonner gratuitement à «Références statistiques», la note d'information sur les produits et services Eurostat
 Langue souhaitée: DE EN FR

M. M^{me} M^{lle}

(SVP écrire en majuscules)

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____ Département: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

Virement bancaire

Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:

A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.